

AR R Ê T É
AUTORISANT LA PROJECTION
D'UNE SÉANCE DE CINÉMA EN PLEIN AIR
AU STADE MUNICIPAL DE COMMENTRY LE 11 AOÛT 2023

Nous, Maire de la Commune de COMMENTRY (Allier),

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L.2125-1,
Vu le Code de la route,
Vu le Code du travail, ses articles L.7122-19 et suivants,
Vu les articles L. 214-1,6°, L. 214-6, L. 214-7 ainsi que les articles D. 214-8 à D. 214-10 du Code du cinéma et de l'image animée,
Vu l'arrêté municipal du 29 Mai 2020 donnant délégation de fonctions et de signature à Thierry VERGE, 1^{er} adjoint, délégué aux travaux, à l'urbanisme et à la sécurité,

Considérant la demande présentée par l'OMPAC et le FCEA pour une démonstration de vol de modèles réduits par l'association aéromodéliste de Montluçon ainsi que la projection d'une séance de cinéma en plein air au stade municipal à Commentry le **vendredi 11 août 2023 à partir 19 heures**,

ARRETONS :

Article 1 : **Le vendredi 11 août 2023 à partir de 19 heures**, aura lieu au stade municipal une démonstration de vol de modèles réduits présentée par l'association aéromodéliste de Montluçon ainsi que la projection d'une séance de cinéma en plein air aux alentours de 22 heures.

Article 2 : Des food-trucks et une buvette au profit du FCEA seront installés sur place.

Article 3 : Le Tribunal administratif de Clermont Ferrand peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Commune de Commentry www.commentry.fr, à compter du 2 août 2023.

Article 5 : Madame la directrice générale des services de la Commune, Monsieur le directeur des services techniques, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de COMMENTRY,
Le premier août deux mille vingt-trois,
Pour Le Maire,
L'Adjoint délégué aux travaux, à l'urbanisme et à la sécurité



Thierry VERGE